

DÉCLARATION LIMINAIRE – CT DO

Monsieur le Président,

L'ordre du jour de ce comité technique a particulièrement surpris les personnels et leurs représentants en ce qu'il présente deux points en partie inattendus voire inadaptés à cette instance.

Vous avez annoncé en préambule le retrait de l'ordre du jour du point n°8 relatif aux mandats de projet espace pour le reporter à la semaine prochaine, nous vous en remercions. En revanche, « *l'envoi tardif à moins de 24 heures du CT DO* » n'est pour le SNCTA pas le seul motif. Le point étant annoncé comme reporté, nous n'évoquerons que le fait qu'une partie des mandats présentés suscite une réelle incompréhension pour les personnels impactés et pour leurs représentants malgré la tenue d'un GS Espace préalable qui ne les a jamais évoqués. Ceci n'est pas acceptable.

Concernant le point n°7 relatif aux fourchettes d'effectifs qualifiés des CRNA, Roissy et Orly restant *a priori* à l'ordre du jour, il ne fait l'objet d'aucun document préalable. En outre, ce sujet ayant pour origine les discussions protocolaires de 2016 puis les groupes de travail en émanant, puis des échanges en comité technique de la DSNA, puis les discussions protocolaires de 2020 et enfin le pacte de reprise de la DGAC, il ne saurait être traité au niveau d'un CT DO qui plus est pour simple information.

Monsieur le Président, d'une manière générale incluant le report du point annoncé, le SNCTA vous rappelle que le dialogue social se construit dans la concertation et non dans la simple information en comité technique qui ne peut que conduire à l'échec et à la contestation sociale.